

L'an deux mil treize, le vingt-neuf novembre à 18 H 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Michel GINIÈS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	23
Nombre de présents :	16
Nombre de votants :	21
Date de la convocation :	22 novembre 2013
Date d'affichage du compte-rendu :	3 décembre 2013

PRESENTS : Tous les membres du Conseil Municipal sauf :
Mr CHMIDLIN Patrice qui donne procuration à Mr CHEVRIAUX Jacques
Mr GAILLARD Lylian qui donne procuration à Mme CRETET Cyriel
Mme LEGOIX Marie-Odile qui donne procuration à Mr GRAS Christian
Mme MONIER Bertille qui donne procuration à Mr CHAPUT Bruno
Mme RIDUET Eloïse qui donne procuration à Mr GINIÈS Michel

ABSENTS : Mr GUINOT Pascal – Mme ROUARD Delphine

Mme GUIBELIN Marie-Rose est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I – PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) SOLVAY – Avis du Conseil Municipal.

II – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 – Agents coordonnateur et recenseurs.

III – SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE « LA GRANDE TABLÉE » DE DOLE – Désignation de délégués syndicaux.

QUESTIONS DIVERSES

QD n° 1 – Budget Eaux et Assainissement : Bassin de rétention Espace Public Paul Eluard – Désignation d'un coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).

QD n° 2 – COMPTABILITÉ : Subvention exceptionnelle - Typhon aux Philippines - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français fédération du Jura.

INFORMATIONS DIVERSES

ID n° 1 – Coupure d'eau mercredi 4 décembre 2013.

I – PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) SOLVAY – Avis du Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil que le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) Solvay a été mis à la consultation du public du 7 octobre au 7 novembre 2013 et que l'assemblée délibérante doit émettre un avis avant le 7 décembre 2013.

Le service interministériel de défense et de protection civiles, sous le pilotage de Monsieur le Préfet du Jura, a élaboré deux scénarios :

Scénario 1 (majorant) :

Il correspond à une rupture intégrale du réservoir de 300 tonnes de chlore rempli dans les limites de l'autorisation préfectorale, à savoir à hauteur de 175 tonnes. Son occurrence est extrêmement faible. Selon cette hypothèse, le périmètre de sécurité appelé également périmètre PPI 1 a un rayon de 5 500 mètres par rapport au point source.

Dans le périmètre PPI n° 1 et l'intégralité des parties habitées des communes comprises même partiellement dans ce périmètre (Abergement la Ronce, Aumur, Champdivers, Champvans, Choisey, Damparis, Dole, Foucherans, Gevry, Molay, Samerey(21), Saint-Aubin et Tavaux) :

- La circulation est interdite sauf pour les véhicules de secours,
- Le confinement des populations est prescrit.

Scénario 2 (intermédiaire) :

Il est calé sur ceux abordés dans les études de dangers dans la perspective d'une maîtrise de l'urbanisme ; c'est-à-dire ceux qui ont été pris en compte dans l'élaboration du plan particulier de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvé le 24 février 2010. Dans ce cas le périmètre PPI 2 a un rayon de 2 200 mètres, ce qui correspond à l'ancien périmètre PPI approuvé en 2005.

Dans le périmètre PPI n° 2 et l'intégralité des parties habitées des communes comprises même partiellement dans ce périmètre (Abergement la Ronce, Damparis et Tavaux) :

- La circulation est interdite sauf pour les véhicules de secours,
- Le confinement des populations est prescrit.

Ce projet, élaboré par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Franche Comté, a été présenté le 2 octobre 2013 par le Préfet, et appelle plusieurs observations approuvées par le Bureau Municipal :

1°) Les élus devraient être associés plus en amont à l'élaboration de ce plan. Ils sont les premiers concernés pour son application sur le terrain.

2°) Ajouter un scénario (scénario 1) hautement improbable ne nous paraît pas réaliste. En effet, quel intérêt avons-nous d'étendre le périmètre dans ce cas. Nous risquons d'engendrer plus de peurs irraisonnées que de comportements adaptés et réfléchis pour une probabilité quasi nulle, et dans le même temps, de banaliser les risques pour les populations très proches du site Solvay directement et plus probablement concernées par le scénario 2 lequel a un périmètre en conformité avec le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

3°) L'extension du périmètre du PPI qui impacterait 12 nouvelles communes est contestable : quelle serait l'utilité du PPI dans le sens où une explosion du réservoir de chlore serait fatale à tous les habitants situés à proximité et que ce risque est par ailleurs hautement hypothétique (selon les services de la Préfecture). Comment serait mis en œuvre l'alerte et le plan d'intervention. Y aura-t-il encore quelqu'un pour déclencher le PPI dans l'usine ? Nous sommes curieux de connaître la réponse de ceux qui ont imaginé un tel scénario.

4°) Par contre, il serait adapté et nécessaire de valider le scénario 2 et de concentrer nos efforts pour qu'il soit compris et assimilé par les populations concernées. Car nous avons pu constater, au cours des

différents essais PPI, les difficultés de mise en pratique de ce plan (difficulté d'audition des sirènes, difficultés de confinement des populations...). Les résultats sont loin d'être satisfaisants.

Une attention toute particulière doit aussi être portée sur le blocage des accès au périmètre de protection. En cas de déclenchement du plan, le dispositif actuel qui confie aux mairies la mission de fermer les routes en limite de commune est totalement inadapté (aucun moyen de protection des agents ou élus municipaux pour assurer cette mission).

D'autres solutions doivent être trouvées afin d'assurer une fermeture efficace du périmètre, et ce de manière automatique (mise en place de barrières actionnées à distance, et/ou de signaux sonores et lumineux, etc...)

5°) Pour autant, la culture du risque est à développer au-delà du périmètre que constitue les communes d'Abergement la Ronce, Damparis et Tavaux.

L'exemplarité d'un PPI scénario 2 doit servir à sensibiliser et éduquer la population d'une manière générale. D'autres exemples en France peuvent être utiles dans une éducation aux risques technologiques. Il nous apparaît indispensable de faire entrer cette culture du risque dans nos écoles à tous les niveaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

- **VALIDE** les observations du Bureau Municipal,
- **REGRETTE** le manque de concertation préalable avec les élus, pour l'élaboration du projet de PPI,
- **SOUHAITE** que le scénario 2 soit étudié favorablement et que l'ensemble des remarques émises ci-dessus soit pris en considération.

II – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2014 – Agents coordonnateur et recenseurs.

Le Conseil Municipal,

- **CHARGE** le Maire de nommer la coordinatrice communale, les coordonnatrices adjointes, et les six personnes chargées d'effectuer la collecte nécessaire au recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier au 15 février 2014.

III – SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA CUISINE CENTRALE « LA GRANDE TABLÉE » DE DOLE – Désignation de délégués syndicaux.

Par délibérations du Conseil Municipal du 14 mai 2013 et du 24 septembre 2013, l'assemblée délibérante s'est prononcée favorablement à l'évolution juridique de la cuisine centrale "La Grande Tablee" en syndicat mixte « ouvert » à compter du 1^{er} janvier 2014.

La composition du futur Syndicat Mixte sera la suivante :

- Ville de Dole
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dole
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole
- Etablissement Public Educatif et Social en faveur de la personne handicapée (ETAPES)
- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Damparis
- Ville de Damparis

En vertu de l'article 5-2 du projet de statuts présenté en Conseil Municipal, l'organe délibérant de chaque membre du syndicat mixte élit ses délégués titulaires et ses délégués suppléants.

Le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** Mr COULON Serge et Mme SANTA-CRUZ-SESTIER Annie en tant que délégués syndicaux titulaires, pour représenter la Ville de Damparis au syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale – La Grande Tablée.
- **DÉSIGNE** Mr GINIÈS Michel et Mme RAUCH Mireille en tant que délégués syndicaux suppléants, pour représenter la Ville de Damparis au syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale – La Grande Tablée.

QUESTIONS DIVERSES

QD n° 1 – Budget Eaux et Assainissement : Bassin de rétention Espace Public Paul Eluard – Désignation d'un coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS).

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre des travaux du bassin de rétention, il convient de désigner un coordonnateur chargé de la mission Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs pour l'opération de création du bassin de rétention à l'espace Public Paul Eluard.

Le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de nommer Mr Nicolas ROY coordonnateur SPS, pour un montant de 690 € HT.

QD n° 2 – COMPTABILITÉ : Subvention exceptionnelle - Typhon aux Philippines - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français fédération du Jura.

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 400 € aux populations sinistrées des Philippines par le biais du Secours Populaire Français fédération du Jura.

INFORMATIONS DIVERSES

ID n° 1 – Coupure d'eau mercredi 4 décembre 2013.

Le Maire informe le Conseil qu'une coupure d'eau est prévue mercredi 4 décembre 2013 pour permettre des travaux sur réseau.

Séance levée à 19 h 00